

Le plan national de prévention des RPS en 7 points

	Echéance	Ce qu'il reste à préciser
1 ÉVALUATION ET PRÉVENTION Mise en œuvre par chaque employeur d'un plan d'évaluation et de prévention des risques psychosociaux.	2015	Diagnosics partagés des facteurs de RPS et plans à présenter aux futurs CHSCT et, à titre transitoire, aux CHS (*).
2 INFORMATION Dispositif d'information et d'échange, dans le cadre du document unique, proposé par les services de médecine de prévention ou ceux de prévention des risques professionnels des centres de gestion.	A partir de 2015, après la mise en place des CHSCT.	Avis du Conseil supérieur de la FPT sur ce projet. Présentation au comité technique des centres de gestion de la FPT.
3 MOYENS Renforcement des moyens des acteurs de prévention: plans de formation, moyens en temps des CHSCT, élargissement du vivier de la médecine de prévention.	Dès les conclusions de la mission IGA-Igas-IGAENR (*) et la mise en place des CHSCT.	Mise en place effective des CHSCT dans les collectivités de 50 à 200 agents après les élections professionnelles (déc. 2014).
4 COMMUNICATION Communication en direction des agents pour diffuser une culture de prévention.	A partir de fin 2013.	Livret présenté en formation spécialisée du Conseil commun de la FP et page dédiée sur « fonction-publique.gouv.fr ».
5 BOÎTE À OUTILS Guide méthodologique à télécharger sur « fonction-publique.gouv.fr », travaux de l'Anact, de l'INRS, de la HAS et du FNP (*).	Déjà disponibles.	Appropriation par les employeurs publics, notamment territoriaux.
6 FORMATION DES CHSCT Formation des acteurs de prévention à la prévention des RPS, dont deux jours pour les membres de CHSCT en 2014 ou 2015, avec au moins un jour en 2014.	A partir de 2014.	Les référentiels de formation inter-fonctions publiques.
7 OBJECTIF « QVT » Démarche plus large d'amélioration des conditions de travail et de qualité de vie au travail (QVT).	A compter de fin 2013 (concertation sur la prévention de la pénibilité à partir de novembre).	Futures concertations sur la qualité de vie au travail et sur la gestion des âges tout au long de la carrière.

*) Anact: Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail. CHS: comité d'hygiène et de sécurité. CHSCT: comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. FNP: Fonds national de prévention. HAS: Haute autorité de santé. IGA: inspection générale de l'administration. IGAENR: inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Igas: inspection générale des affaires sociales. INRS: Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

WWW.SAFPT.ORG Libre-Autonomie-Indépendant

Droits Obligation Défense Information